



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 355

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée que lors de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> avril 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 355 intitulé** « Règlement relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments »

Ledit règlement a pour objet de s'assurer que les bâtiments destinés à l'habitation soient, par la qualité de leur état et de leur environnement, favorables à la santé, à la sécurité et au confort de leurs occupants.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2025/12/WEB-Reglement-355-entretien-occupation-batiment.pdf>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **8<sup>ième</sup> jour** du mois d'avril de l'an **2026**.

**Geneviève Bonnichon, LL.B**, notaire  
*Greffière et directrice des affaires juridiques*